



Vous avez vu que notre Ministre de tutelle avait reçu les directeurs régionaux et départementaux des finances publiques le 28 septembre ? Il leur a même passé la pommade, dans un joli discours de remerciement, qu'on a pu découvrir le 11 octobre. Dans ce discours, le Ministre demande aux grands pontes de nous transmettre les remerciements des citoyens qu'il croise au gré de ses balades...

Vu le discours, il semble que M^ossieur le Ministre ne croise que des entrepreneurs, que des patrons, puisqu'il ne parle que d'eux. Il paraît même qu'ils sont contents de la destruction de notre réseau, pardon, de la déconcentration des services, qu'ils sont contents de voir l'administration fiscale "au plus près de nos concitoyens", lesquels pourront désormais y "avoir un accès direct".

A priori, ces entrepreneurs de la *start-up nation* n'ont pas encore compris que le NRP, ce sont des fermetures à la chaîne, des suppressions de postes à-tout-va. Eux, ils

Edito

sont juste contents que "les finances publiques qui s'installent à Vesoul, c'est le TGV qui arrive en gare de Lyon, c'est le TGV qui traverse une commune rurale et qui s'y arrête".

Demandez plutôt à Gérard, ouvrier à Carvin, à Denise, agent d'entretien à Vimy, ou encore à Ginette, retraitée à Bully-Mines, s'ils n'en ont pas un peu marre qu'on les prenne pour des vaches juste bonnes à regarder les trains passer, pendant que leurs trésoreries ferment. Gérard, Denise ou Ginette auraient très bien pu expliquer au Ministre que pour revitaliser des centre-villes, on a vu mieux que le départ des derniers services publics...

Mais que voulez-vous, la campagne présidentielle commence, alors on ne va pas s'adresser au petit peuple, on va plutôt parler aux entrepreneurs, ceux qui portent haut et fort la *start-up nation*, alors que pour Gérard, Denise ou Ginette, c'est en marche ou crève !

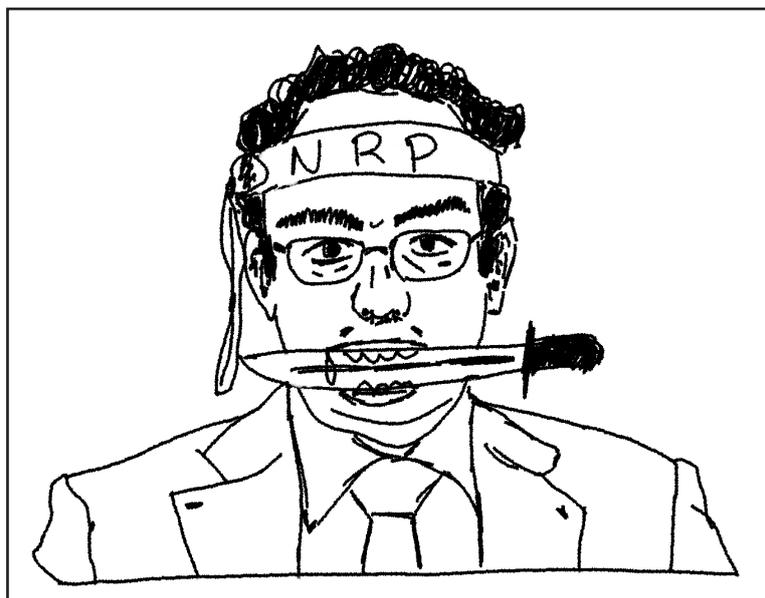
Service de contrôle - On dit Bercy qui ?

La rentrée est à peine passée que notre cher Dictateur Général, Jéjé pour les intimes (ou ceux qui recevront bientôt le baiser de la mort, ça dépend), parade sur fond de crise COVID ! Le 31 août, la DG a rendu public son rapport annuel, contenant les chiffres (les sacro-saints chiffres) du contrôle fiscal : 7,8 Milliards d'euros recouverts en 2020, chiffre comparable à 2018. Un recul est à noter par rapport à 2019 (11 Milliards d'euros), mais comment dire, l'année 2020 ne s'est pas déroulée sans accroc...

Rappelons que pendant le premier confinement, les services de contrôle ont été réquisitionnés pour aider les collègues, notamment des SIE, sur le versement et le contrôle du fonds de solidarité destiné aux entreprises, ou sur l'instruction des remboursements de crédits de TVA dont le montant a tout simplement... doublé !

Les collègues des services de contrôle se sont pourtant sacrément décarcassés : pour preuve, seulement 17 % des objectifs fixés par la Centrale n'ont pas été atteints. Au contraire même, plus d'un tiers des objectifs ont été dépassés ! Et chiffre dont ils peuvent être particulièrement fiers : plus d'un tiers des contrôles se sont traduits, en 2020, par une acceptation du contribuable, contre moins d'un quart en 2019, signe d'une qualité et d'une technicité toujours croissantes dans nos services !

Et ces résultats sont d'autant plus impressionnants que lorsqu'ils sont revenus pleinement à leurs activités de contrôle, les collègues ont dû se concentrer sur les situations les plus frauduleuses et les plus complexes. Ne nous y



trompons pas, ce sont cette qualité et cette technicité qui ont poussé l'administration centrale à créer (enfin !) un service commun à notre ministère et au ministère de l'intérieur, le Service d'enquête judiciaire des finances, en juillet 2019.

Pourtant, en parallèle, lors du CTL Emploi du début de cette année, la Direction départementale du Pas-de-Calais nous a annoncé, sans un tremblement dans la voix, que six postes seraient supprimés dans les services de contrôle, conformément aux instructions de Bercy ! C'est là tout le talent d'un Dictateur Génial : savoir vous féliciter d'une petite tape sur l'épaule d'une main, tout en vous plantant un couteau dans le dos de l'autre main...



Les productions
LE PIRE POUR VOTRE BIEN
présentent
LA SOUPE AUX SOUS



Dans la galaxie DGFIP, le grand argentier sidérant intersidéral "LA FOURNELLE" avait été missionné pour trouver une solution "anti-pognon de dingue" du service public qui servait à tous et pour tous...



Pour ce faire, il avait envoyé des loyaux sujets dans les différentes planètes de la DGFIP, pour trouver des "marges de manoeuvre", autrement dit le saccage du réseau... Dans l'astéroïde 62 sévissait "le Gigi", pas trop amoroso du service public...



La Fournelle avait inventé machin NRP, Nouvelle Répression des Populations, où le tout internet était roi... Mais il exigeait de Gigi qu'il trouve la recette de la potion qui pouvait faire avaler la pilule aux usagers.



Motivé comme jamais, Le Gigi eut vite fait de préparer sa purge destructrice du réseau...



Tu vas voir la Fournelle, c'est une belle daube la soupe aux sous: un bouquet de cynisme, une racine de mensonge, une pincée de toute puissance, un doigt dans le, euh non un doigt de foutage de gueule, et hop c'est prêt !



La Fournelle trouva que cette soupe aux sous avait quand même un goût prononcé de fosse septique, mais bon comme c'était pour faire plaisir à Macaron 1er, le petit peuple devrait s'en contenter.



Ironie de l'histoire, la Fournelle réalisa un peu tard que la soupe aux sous avait un effet laxatif certain !



En conclusion la soupe aux sous c'est dégueulasse, mais ça rapporte gros à ceux qui nous la servent !



Derrière ce roman photos qui peut faire sourire se cache l'ombre des souffrances de la mise en place du NRP.

Des cas d'autoritarisme et d'agressions verbales nous sont déjà remontés du réseau, ne vous laissez pas harceler ! Signalez nous toute dérive, le dossier est déjà épais...

**RENOYONS LES DANS LEUR
NOUVEAU MONDE !**

Le coin du juriste

Ou comment faire ses affaires dans son bon droit

“Oui, c’est moi, Jérôme, et je n’ai pas changé” la casse du Service Public, bien au contraire !

Par la loi scélérate du 6 août 2019, dite de *transformation de la fonction publique* (sic), puis par le décret d’application du 29 novembre 2019, d’un simple coup de Blanco, le Gouvernement a effacé des années de dialogue social. Vous n’êtes pas sans savoir que depuis le 1er janvier 2020, les Commissions Administratives Paritaires nationales et locales ne sont plus compétentes en matière “*de mobilité des fonctionnaires*” : autrement dit, tu mutes, et fin de la discussion.

En sus (à l’ennemi qu’est devenu le fonctionnaire...), depuis le 1er janvier 2021, les CAP pour les promotions et avancements (tableau d’avancement et liste d’aptitude notamment) sont également supprimées. Ne reste plus aux CAP que la part congrue : les décisions individuelles défavorables aux agents (principalement la discipline, le refus de titularisation, le refus de formation, et le refus de temps partiel), mais pour combien de temps ?

Rappelons pourtant que le tout premier article de la loi de 2019 est rédigé comme suit : “*Les fonctionnaires participent par l’intermédiaire de leurs délégués (...) au fonctionnement des services publics (...)*”. Comme quoi, ce n’est pas la lettre qui compte, c’est l’Esprit (réfractaire Gaulois)...

Nos chers dirigeants ne vont sûrement pas s’arrêter sur leur belle lancée, et ce n’est pas un petit virus (“*tout au plus une simple grippette*” nous ressassaient de soi-disant experts il y a tout juste un an) qui va remettre en cause le progrès (ceci dit, ce virus détruit toujours moins le Service Public – dont les agents sont restés mobilisés malgré la crise et le peu de vision de la DG – que Macron & co.).

Le titre 1er de la loi du 6 août 2019 a pour titre : “*promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics*”. Alors parlons d’efficacité ! L’efficacité, pour la CGT, c’est de ne laisser personne sur le carreau. Plus de dialogue social, Monseigneur le Directeur Général ? Très bien, nous dialoguerons donc devant les tribunaux administratifs.

Le fonctionnaire peut d’abord exercer un recours hiérarchique contre la décision qui lui apparaît défavorable. Mais comment vous dire ? Devinez qui est le supérieur hiérarchique du Directeur départemental qui vous dit non ? Oui, oui, le même qui contribue à saper les fondations de ladite maison en chantant “*Oui, c’est moi...*”

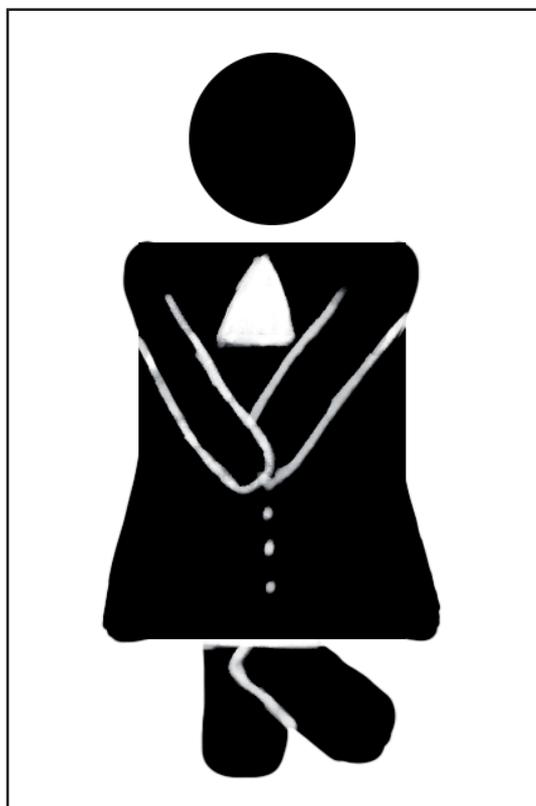
En pratique, ce recours hiérarchique doit être exercé dans les deux mois de notification de la décision attaquée. L’autorité hiérarchique a alors quatre mois pour répondre. En l’absence de réponse dans le délai de quatre mois, l’agent est alors l’heureux récipiendaire d’une décision implicite de rejet (en gros, la hiérarchie n’a même pas daigné vous répondre, petit agent de la DGFIP que vous êtes...). Donc, fort du rejet de

son recours hiérarchique, voire sans passer par la case recours hiérarchique, l’agent a alors un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif dont il dépend (globalement, un T.A. par région), pour contester la décision.

La saisine du Tribunal Administratif peut se faire par lettre simple adressée au greffe du Tribunal, soumise à un nombre de règles formelles très restreint. Le recours à un avocat n’est pas obligatoire devant le Tribunal Administratif (mais il est obligatoire en appel et en cassation), cependant nous ne pouvons que trop vous conseiller d’aller voir votre représentant CGT le plus proche, afin qu’il vous aide dans la défense de votre dossier.

En effet, bien qu’attachée aux CAP, et vivement opposée à leur disparition déjà en place, ou programmée, la CGT se montre pragmatique : cet article en est la preuve. Au niveau national, un groupe de travail a déjà été constitué, composé de juristes, tous agents dans notre grande Maison, afin de mutualiser les connaissances de chacun pour l’information et la défense du plus grand nombre !

Alors n’hésitez pas, pour être défendu, et pour défendre les autres, rejoignez la CGT ! Désolé Monseigneur le Directeur Général, nous n’abandonnons pas la lutte, nous ne faisons que l’étendre à un nouveau terrain. Vous avez choisi les armes, nous choisirons le lieu et la date !



J'AI UNE IDÉE !
ON FERME DES
TRÉSORERIES ET
ON FILE LE BOULOT
A DES GROS SERVICES !!

Ouais... mais ce sera
plus loin pour les
CONTRIBUABLES CHEF...

LE TÉLÉPHONE ! ON
OUVRIRA DES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES ! AHAH !
ET INTERNET TIENS,
ILS SAVENT ALLER SUR
FACEBOOK, DONC ...



Breves

de chateau.gouv

... ET POUR CEUX QUI
DEVONT QUAND TEMPS
SE DÉPLACER POUR
NOUS DEMANDER UN
SERVICE, ON FAIT QUOI
CHEF ??

ON A QU'À CRÉER
UN NOUVEAU SYSTÈME,
UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ !!

... ET ON Y FERA QUOI
DANS CE RÉSEAU DE
PROXIMITÉ, CHEF ?!

ON LEUR DIRA D'ALLER SUR INTERNET

Petitbled

10h30 à PetitBled. Arthur entre dans l'établissement. Il y a un peu de monde ce matin mais pas au guichet. Il s'y rend et règle son amende majorée par carte bancaire. "Qu'est-ce que tu as encore fait Arthur ?" (à PetitBled tout le monde se connaît) lui demande le guichetier. "Vu le montant, je dirai que tu as pris le train en fraude". Les autres personnes présentes lèvent la tête et sourient.

Penaud, Arthur baisse la tête. Puis il pose une question à la personne qui l'a accueilli ; il s'est pacé l'an dernier et il voudrait savoir comment cela se passe au niveau de la déclaration. "Je ne peux pas te renseigner Arthur ! Ici tu peux juste payer. Pour avoir ton information, il faudrait que tu ailles voir en face". Arthur est dépité. En face, il y a toujours du monde. Il va devoir faire la queue et en plus il fait chaud... Il est surpris aussi ! Il pensait pouvoir tout faire sur place.

L'une des personnes présentes cherche à l'aider. "Ce n'est pas mon métier mais quand je me suis marié il y a 15 ans, il fallait faire trois déclarations : une pour chacun avant le mariage et une commune. Il n'y a pas de raison que cela ait changé..." Arthur le remercie, mais il va

quand même traverser la rue par acquit de conscience. "Réhydrate-toi avant de partir ; il fait chaud ! Et paie ton train la prochaine fois" dit-il en souriant. Arthur se dit : c'est sûr, tout le village va le savoir...

Coup de chance ! Quand il traverse, il n'y a personne. Il entre mais ne reconnaît pas la personne ; avec tous ces contractuels, les gens ne restent jamais longtemps à PetitBled... La personne au guichet lui demande ce qu'il veut et le renseigne ; elle l'aide même à faire sa déclaration... Une fois tout rempli, elle regarde Arthur et lui dit : "Voilà monsieur cela fera 29 euros". Arthur est surpris : "Ce n'est pas gratuit ?"

"Ben non monsieur ! C'est pas du service public ! Il faut vous rendre à GrandBled pour cela..." À 70 kilomètres. Arthur est dépité. Il sort de la poste et retourne au Chiquito en face boire un verre. Décidément tout est compliqué à PetitBled. Depuis que toutes les administrations ont fermé, la vie dans les petits villages est vraiment devenue très compliquée.

C'est vraiment un service public comme ça que l'on souhaite ?

